

# Parc national des Pyrénées

## Orientation 01: Préserver les paysages remarquables

[...]

### MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

- **MESURES DE PRESERVATION**

- Aider au maintien des structures et des éléments constitutifs du paysage (bâti, haies...)

[...]

#### **Contributions attendues des communes**

- Participent à l'élaboration des chartes paysagères et des plans d'actions ;
- Relayent auprès des habitants les recommandations contenues dans les chartes paysagères ;
- S'investissent dans la mise en oeuvre des actions engagées ;
- Prennent en compte les paysages dans leurs documents de planification.

#### **Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées**

- Met en oeuvre des études avec ses partenaires pour suivre l'évolution des paysages et définir les priorités thématiques et géographiques ;
- Participe à l'élaboration des chartes paysagères et des plans d'actions ;
- Aide à la recherche de financements pour la mise en oeuvre des actions ;
- Diffuse et valorise l'information sur la qualité et l'évolution des paysages remarquables.

#### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Collectivités territoriales, CAUE, DREAL, DDT, DDTM, universités et laboratoires de recherche, Commissariat de massif des Pyrénées, stations de ski ...

Page 96 de la Charte PNP

Référence ID de l'article : #2373

Auteur : Alicia Lambert

Page 1 / 2

(c) 2024 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 06-10-2024 14:53

URL: <https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1003&id=3044&artlang=fr>

# Parc national des Pyrénées

Dernière mise à jour : 2014-04-15 14:22